FRC. 2. 15437
Case FRC 1931

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

DISCOURS
DE
GOURLAY,

Sur les mesures prises par les administrations du département de la Loire-Inférieure, pour arrêter le cours des brigandages et des assassinats.

Séance du 22 prairial an 7.

CITOYENS REPRÉSENTANS,

Depuis quelque temps la tribune nationale retentit tous les jours de nouveaux massacres commis par des hordes de scélérats, sur des fonctionnaires publics, sur des amis de la liberté. Chaque jour vos ames sensibles sont déchirées par des rapports qui finiroient par jeter l'alarme dans les rangs des patriotes et relever l'audace

THE NEWBERRY LIBRARY

des contre-révolutionnaires, si tant de crimes devoient rester impunis.

On vous a annoncé dernièrement que cinq brigands ont assassiné en plein jour le percepteur des contributions de Soudan, département de la Loire-Inférieure. Jusques-là ce département avoit joui de la plus grande tranquillité, malgré les efforts des agitateurs, malgré tout ce qu'on ait pu dire, faire et écrire pour exciter des troubles et semer la division.

L'administration centrale, informée de l'événement malheureux arrivé à Soudan, a, sur-le-champ, donné l'ordre de faire marcher la force armée, et exigé une contribution de 10,000 fr., conformément à la loi du 10 vendémiaire. Le général Grigny, commandant la division, s'est empressé de déférer à la réquisition de l'administration centrale. Les habitans de Soudan et des communes voisines se sont levés en masse à la voix de l'administration centrale, et se sont réunis aux défenseurs de la patrie pour poursuivre les malfaiteurs.

Le percepteur qui a eu le bonheur d'échapper à la fureur de ses bourreaux, est vengé. Ses cinq assassins, poursuivis et saisis par la troupe et les habitans de la campagne, sont tombés sous le fer républicain.

L'administration municipale de Nantes vient, dans une adresse vraiment paternelle, à ses concitoyens, de développer les principes de républicanisme dont elle est animée. Par un arrêté du 12 de ce mois, déférant à la réquisition de l'administration centrale, elle a confié à la garde nationale nantaise le soin de maintenir le bon ordre dans la commune, de faire respecter les personnes et les propriétés, pendant que la troupe soldée et la gendarmerie, de concert avec les patriotes et les colonnes mobiles des autres communes, s'occupent à donner la chasse aux brigands dans les campagnes du département. J'ai par devers moi trop de preuves de la bravoure, du zèle et du dévouement des gardes

nationaux nantais, ces vétérans de la révolution, pour hésiter un instant à donner au Conseil l'assurance que la tranquillité ne sera point troublée dans cette ville intéressante et malheureuse, mais invariablement attachée aux principes de la constitution de l'an 3.

Puissent les mesures tout à-la-fois prévoyantes, énergiques et sages de l'administration centrale de la Loire-Inférieure, et de la municipalité de Nantes, servir d'exemple aux autres administrations de la République ! Puissent tous les républicains se réunir, ne former qu'une masse contre les perturbateurs du bon ordre ! On verroit bientôt renaître l'esprit public, et disparoître les égorgeurs royaux de l'intérieur.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Prairial an 7.